



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXIV)/18 Rev.1
28 mai 1998

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

VINGT-QUATRIEME SESSION
20-28 mai 1998
Libreville, Gabon

DECISION 9(XXIV)

ADOPTION DU PLAN D'ACTION OIBT DE LIBREVILLE

Le Conseil international des bois tropicaux,

Reconnaissant les objectifs de l'OIBT énoncés dans l'article premier de l'AIBT de 1994;

Rappelant la Décision 6(XXI) sur la révision du Plan d'action de l'OIBT à la lumière de l'entrée en vigueur de l'AIBT de 1994;

Rappelant également la Décision 5(XXIII) sur l'importance et l'urgence de finaliser le Plan d'action et l'Enoncé de mission.

Accueillant avec satisfaction le rapport révisé du Groupe d'experts chargé de la révision du Plan d'action qui intègre les observations émises durant la vingt-troisième session [Document ITTC(XXIII)/7 Rev.1];

Notant les observations supplémentaires émises par les membres au cours de la vingt-quatrième session;

Reconnaissant l'importance du Plan d'action révisé pour guider les travaux de l'OIBT;

Reconnaissant également la valeur d'un Enoncé de mission clair et concis faisant partie du Plan d'action;

Décide de:

1. Adopter le Plan d'action révisé comme Plan d'action OIBT de Libreville;
2. Prier le Directeur exécutif de prendre les dispositions nécessaires à la publication et la distribution large du Plan d'action aux membres et aux autres parties intéressées aussi promptement que possible;
3. Prier le Directeur exécutif d'engager la préparation d'un Programme de travail pour l'année 1999, en consultation avec les Présidents et Vice-Présidents du Conseil et des Comités, en vue de son adoption à la vingt-cinquième session du Conseil; et
4. Autoriser le Directeur exécutif à prendre les dispositions nécessaires au financement et à la diffusion large du Plan d'action à partir du Compte spécial, et inviter les membres à contribuer au Compte spécial à cet effet.

* * *